

Foire aux questions, création des comptes électeurs



Qu'est-ce que l'identifiant de messagerie ?

On en a besoin pour ouvrir sa messagerie professionnelle (par exemple pour créer son compte électeur). Il est composé de l'initiale du prénom suivi du nom.

Qu'est-ce que l'identifiant de vote ?

On a besoin pour voter. Il est sur la notice de vote remise dans le service, l'école ou l'établissement.



S'il est perdu ou si on n'a pas reçu sa notice de vote, pas de problème : on peut redemander un

identifiant de vote. Il faut passer par le compte électeur et se faire reconnaître avec son

NUMEN et sa date de naissance. Le nouvel identifiant écrase celui de la notice de vote, il est

envoyé par SMS. Plusieurs électeurs ne peuvent pas utiliser le même numéro de téléphone.

Qu'est-ce que l'adresse professionnelle ? Ne pas confondre adresse professionnelle et messagerie i-prof.

L'adresse professionnelle est construite sur le modèle prénom.nom@ac-versailles.fr

Pour y accéder, il faut aller sur le webmail de l'académie et se faire reconnaître avec son identifiant de messagerie et son NUMEN (ou le mot de passe par lequel vous avez remplacé votre NUMEN).

Que faire si je ne me souviens plus du mot de passe d'accès à ma messagerie ?

Mot de passe = NUMEN (si vous l'avez oublié, le secrétariat de votre établissement doit vous le communiquer). Certains collègues ont remplacé leur NUMEN par un mot de passe. S'ils l'ont perdu, ils peuvent le récupérer sur :

<https://webmail.ac-lille.fr/SOGo/>

Sinon il existe un numéro d'assistance ***académique aux électeurs***

Du 11 octobre au 28 novembre 2018, une assistance académique à destination des électeurs est mise en place. Elle est joignable par téléphone au **03 20 15 64 00** du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 et par internet sur webmail.ac-lille.fr

Pendant la période de vote, du 29 novembre au 06 décembre 2018, l'assistance est joignable

- le jeudi 29, vendredi 30 novembre, lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 décembre 2018 de 8 heures à 20 heures
- le samedi 1er décembre de 9 heures à 17 heures
- le jeudi 6 décembre de 8 heures à 17 heures 30

Que faire si j'ai perdu mon NUMEN ?

Le secrétariat de votre établissement doit vous le communiquer. En cas de problème, contacter le service de gestion des personnels enseignants de l'académie : ce.dpe@ac-versailles.fr

Si vous avez perdu la notice de vote avec l'identifiant de vote, vous pouvez obtenir un nouvel identifiant avec votre numen. Vous pouvez retrouver le NUMEN en cliquant sur I-Prof via eduline (même identifiant et mots de passe que pour l'ENT) puis « gestion des personnels », puis « mon portail agent », puis « consulter mes données (ou informations) personnelles », sur cette page le NUMEN apparaîtra en clair.